



AUDIENCE TRACTION DU 25 JANVIER 2019

Lors de l'audience CGT concernant les notations du 25 janvier, la CGT avait revendiqué l'octroi de positions hors compte.

La direction de la Traction ne souhaitait pas faire d'annonce en ce sens.

Pour elle, c'est désormais aux activités de décider si elles souhaitent ou non en attribuer.

La CGT a contesté cette décision.

Pour la Fédération CGT, les notations doivent être impérativement pilotées nationalement afin que l'équité soit garantie d'une région à l'autre en termes de délais de passage à la position supérieure.

C'est pour cela que la CGT a insisté pour que l'attribution de PR hors compte soit faite sous le contrôle de la direction de la Traction et non soumise à la bonne volonté ou pas des activités.

La direction de la Traction, se rendant aux arguments de la CGT, a donc accepté de reprendre en main ce sujet.

C'est donc un volume de 15 PR hors compte sur le niveau TB2 qui est attribué pour l'année 2019. Il concerne 4 établissements Traction et 1 direction Fret.

Ce volume, en baisse par rapport à l'an passé, est dû à la baisse des délais moyens de passage à la PR supérieure sur le niveau TB2.

Ces 15 PR hors compte viennent donc s'ajouter à celles des années précédentes, portant ainsi le volume global de PR hors compte à 573 positions obtenues par la CGT depuis 2010.

Répartition des 15 PR sur le niveau TB2	Nombre de PR par ET ou DF
DIRECTION FRET AUTOCHEM	4
ET MIDI PYRENNES	2
ET NOUVELLE AQUITAINE	3
ESV TER LORRAINE	5
ERL NORMANDIE	1
TOTAL	15

A l'exception de l'ESV TER Lorraine, pour lequel l'attribution des PR hors compte concerne les PR 12 vers 13 et 13 vers 14, les autres PR HC concernent uniquement le passage 12 vers 13.

En revanche, la direction refuse d'accorder des positions hors compte pour la qualification TA et sur le niveau TB3, notamment pour le passage de 16 vers 17.

